



# Val de Bièvre

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE

**SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010**

### Délibération n° 10.12.13 – 2/29

#### Débat public du réseau de transport public du Grand Paris : approbation du cahier d'acteur et avis sur le projet de transport du Grand Paris

L'an deux mille dix, le 13 décembre à 19 heures et 10 minutes, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre se sont réunis au siège administratif de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre à Arcueil, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Jean-Marc NICOLLE, sur convocation individuelle en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Communes	Conseillers Titulaires		Conseillers Suppléants	
	Présents	Représentés	Appelés à siéger en remplacement de	Y assistent
ARCUEIL	M. BREUILLER M. DI GENNARO M. METAIRIE			
CACHAN	M. LE BOUILLONNEC Mme HERNU M. EVARISTE M. NAJMAN Mme PAPAIZIAN Mme MAITRE	Mme BOURDIN <i>Par M. Bourdin</i>		
FRESNES	M. ISRAEL M. BOURDIN M. RYCHTER Mme CHAVANON	M. BRIDEY <i>Par M. Israel</i>		
GENTILLY	Mme TORDJMAN M. AGGOUNE (2) Mme GUILLEMAIN Mme GUILLAUME M. GERUS	M. DAUDET <i>Par Mme Tordjman</i>		
L'HAY-LES-ROSES	M. SEVE Mme GEYL Mme DUCROUX Mme CHAIA M. ROUYER Mme PIAU		M. BERSON <i>M. Yvars</i> M. HOSCHSTETTER <i>M. Coloneaux</i>	
LE KREMLIN- BICETRE	M. LAURENT M. NICOLLE M. BANBUCK (3) M. DALI	M. NOWAK <i>Par Mme Chavanon</i>	Mme BASSEZ <i>M. Guillaud Bataille</i> Mme LEFEVRE <i>Mme Juranville</i> Mme ALESSANDRINI (4) <i>M. Banbuck</i>	Mme ALESSANDRINI (3)
VILLEJUIF	Mme CORDILLOT M. DOMENC M. BOURGOIS Mme REVAULT D'ALLONNES (1) Mme CHARBONNEAU M. HAREL Mme VINCELET	M. ROUY <i>Par M. Le Priellec</i> M. Le BRIS <i>Par Mme Cordillot</i>	Mme LEFEVRE <i>M. Lepeltier</i>	

(1) Jusqu'au point n°4

(2) Jusqu'au point n°15

(3) Jusqu'au point n°16

(4) A partir du point n°17

Communes	Etaient Absents	
	Conseillers Titulaires	Conseillers Suppléants
ARCUEIL	M. SZAKOW M. MIRVILLE M. STAAT	Mme LERICQ Mme KOWACEVIC-FLAMARY M. JACQUIN Mme De PALAMINY
CACHAN	M. REMOND	M. TUPRIE M. BESNARD M. WILLAIME M. FOULON M. DAVID
FRESNES	M. THELLIER Mme ADDA M. AUBRY	Mme ETHEVE Mme LEFEBVRE Mme VELA-RADRIGUEZ M. VAFIADES M. BUFFAULT
GENTILLY	M. AGGOUNE (2)	M. AHMED Mme JOUBERT M. GAULIER M. GRENIER
L'HAY-LES-ROSES		M. COILBAULT M. DELIANCOURT Mme PUND
LE KREMLIN-BICETRE		M. AUBAGUE
VILLEJUIF	M. LE PRIELLEC M. PERILLAT-BOTTONET Mme STANCIU Mme REVAULT D'ALLONNES (1)	M. SOFI M. PAYEN-THIRY M. MAFFRE Mme BISSE-JENASTE Mme THEVENOT Mme DJAHLAT-BUNOUX M. ARVEILLER Mme BEURTHERET

(1) à partir du point n° 5

(2) à partir du point n° 16

**Secrétaire de Séance : Madame Denise Lefèvre**

Nombre de Conseillers en Exercice composant le Conseil d'Agglomération : 56 titulaires et 35 suppléants				
Titulaires présents	Titulaires représentés	Suppléants appelés à siéger	Nombre de votants	Suppléants présents sans voix délibérative
35	7	4	46	1
34 (1)	7	4	45	1
33 (2)	7	4	44	1
32 (3)	7	5	44	0

(1) à partir du point n° 5

(2) à partir du point n° 16

(3) à partir du point n° 17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val de Marne du 28 décembre 1999 portant création de la Communauté d'Agglomération Val de Bièvre ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le dossier de consultation du public soumis par la CNDP ;

Vu le projet de cahier d'acteurs ci-joint annexé ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur sa proposition,

**Le Conseil de Communauté délibère et,**

1. Approuve le cahier d'acteur de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre.
2. Demande à l'Etat de mettre en œuvre son engagement de financement en faveur du Plan de Mobilisation destiné à améliorer les services existants.
3. Affirme son attachement à un investissement public et à l'application d'une politique tarifaire qui ne soit pas dérogoire.
4. Affirme son exigence de voir son territoire desservi, et non simplement traversé, pour améliorer les déplacements quotidiens de ses habitants et des actifs qui viennent y travailler, et pour cela propose la création de gares supplémentaires :
  - Une station à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement : connexion M7 et T3 permettant notamment la liaison avec les établissements scientifiques et d'enseignement du Quartier Latin avec lesquels les établissements de santé du Val de Bièvre travaillent étroitement ;
  - Une station au lieu dit des "Trois Communes" pour la desserte des grands ensembles en mutation de Villejuif, L'Haÿ-les-Roses et Chevilly-La Rue ;
  - Une station en connexion avec le RER C à Rungis (Pont de Rungis ou Rungis la Fraternelle).
5. Propose un nouveau positionnement de la station Kremlin-Bicêtre–Hôpital, le long de l'autoroute A6b à la croisée des communes d'Arcueil, Gentilly et Kremlin-Bicêtre afin d'assurer la desserte du pôle hospitalier, des cités de logement social et du secteur de développement économique Malleret-Joinville
6. Propose de conforter les gares proposées par le projet de tracé du réseau Grand Paris :


Gare d'Arcueil-Cachan (connexion avec le RER B et fort potentiel de développement dans le rayonnement de la nouvelle gare)

  - Gare de Villejuif-Institut Gustave Roussy (interconnexion rocade de métro et M14 prolongée et importante opération de développement Cancer Campus à rayonnement international)
  - Gare de Villejuif-Louis Aragon (connexion avec le M7 et le T7 liaison avec la grande couronne parisienne) qui ne doit pas rester optionnelle.
7. En raison de l'incertitude sur les financements, des amendements nécessaires à prendre en compte avec la création de nouvelles stations et de modification d'implantation, formule un avis réservé au projet de transport public du Grand Paris.
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 38 – Abstentions 8**


à Villejuif, le 20 décembre 2010  
signé Le Président  
Jean-Marc NICOLLE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en Préfecture le 22 décembre 2010  
et ayant fait l'objet d'un affichage le 21 décembre 2010  
le Président, par délégation  
la Directrice générale adjointe



Béatrice Le Tual



Accusé de réception en préfecture	
094-249400060-20101213-C101213 2-29 DE	
Date de signature : -	<b>Val de Bièvre</b> COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Date de réception : 22/12/2010	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE

**SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010**

**Délibération n°10.12.13 – 2/29**

**Débat public du réseau de transport public du Grand Paris : approbation du cahier d'acteur et avis sur le projet de transport du Grand Paris**

L'an deux mille dix, le 13 décembre à 19 heures et 10 minutes, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre se sont réunis au siège administratif de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre à Arcueil, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Jean-Marc NICOLLE, sur convocation individuelle en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Communes	Conseillers Titulaires		Conseillers Suppléants	
	Présents	Représentés	Appelés à siéger en remplacement de	Y assistent
<b>ARCUEIL</b>	M. BREUILLER M. DI GENNARO M. METAIRIE			
<b>CACHAN</b>	M. LE BOUILLONNEC Mme HERNU M. EVARISTE M. NAJMAN Mme PAPAZIAN Mme MAITRE	Mme BOURDIN <i>Par M. Bourdin</i>		
<b>FRESNES</b>	M. ISRAEL M. BOURDIN M. RYCHTER Mme CHAVANON	M. BRIDEY <i>Par M. Israel</i>		
<b>GENTILLY</b>	Mme TORDJMAN M. AGGOUNE (2) Mme GUILLEMAIN Mme GUILLAUME M. GERUS	M. DAUDET <i>Par Mme Tordjman</i>		
<b>L'HAY-LES-ROSES</b>	M. SEVE Mme GEYL Mme DUCROUX Mme CHAÏA M. ROUYER Mme PIAU		M. BERSON <i>M. Yvars</i> M. HOSCHSTETTER <i>M. Coloneaux</i>	
<b>LE KREMLIN-BICETRE</b>	M. LAURENT M. NICOLLE M. BANBUCK (3) M. DALI	M. NOWAK <i>Par Mme Chavanon</i>	Mme BASSEZ <i>M. Guillaud Bataille</i> Mme LEFEVRE <i>Mme Juranville</i> Mme ALESSANDRINI (4) <i>M. Banbuck</i>	Mme ALESSANDRINI (3)
<b>VILLEJUIF</b>	Mme CORDILLOT M. DOMENC M. BOURGOIS Mme REVAULT D'ALLONNES (1) Mme CHARBONNEAU M. HAREL Mme VINCELET	M. ROUY <i>Par M. Le Priellec</i> M. Le BRIS <i>Par Mme Cordillot</i>	Mme LEFEVRE <i>M. Lepeltier</i>	

- (1) Jusqu'au point n°4  
(2) Jusqu'au point n°15  
(3) Jusqu'au point n°16  
(4) A partir du point n°17

Communes	Etaient Absents	
	Conseillers Titulaires	Conseillers Suppléants
<b>ARCUEIL</b>	M. SZAKOW M. MIRVILLE M. STAAT	Mme LERICQ Mme KOWACEVIC-FLAMARY M. JACQUIN Mme De PALAMINY
<b>CACHAN</b>	M. REMOND	M. TUPRIE M. BESNARD M. WILLAIME M. FOULON M. DAVID
<b>FRESNES</b>	M. THELLIER Mme ADDA M. AUBRY	Mme ETHEVE Mme LEFEBVRE Mme VELA-RADRIGUEZ M. VAFIADES M. BUFFAULT
<b>GENTILLY</b>	M. AGGOUNE (2)	M. AHMED Mme JOUBERT M. GAULIER M. GRENIER
<b>L'HAY-LES-ROSES</b>		M. COILBAULT M. DELIANCOURT Mme PUND
<b>LE KREMLIN-BICETRE</b>		M. AUBAGUE
<b>VILLEJUIF</b>	M. LE PRIELLEC M. PERILLAT-BOTTONET Mme STANCIU Mme REVAULT D'ALLONNES (1)	M. SOFI M. PAYEN-THIRY M. MAFFRE Mme BISSE-JENASTE Mme THEVENOT Mme DJAHLAT-BUNOUX M. ARVEILLER Mme BEURTHERET

(1) à partir du point n°5

(2) à partir du point n°16

**Secrétaire de Séance : Madame Denise Lefèvre**

Nombre de Conseillers en Exercice composant le Conseil d'Agglomération : 56 titulaires et 35 suppléants				
Titulaires présents	Titulaires représentés	Suppléants appelés à siéger	Nombre de votants	Suppléants présents sans voix délibérative
35	7	4	46	1
34 (1)	7	4	45	1
33 (2)	7	4	44	1
32 (3)	7	5	44	0

(1) à partir du point n°5

(2) à partir du point n°16

(3) à partir du point n°17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val de Marne du 28 décembre 1999 portant création de la Communauté d'Agglomération Val de Bièvre ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le dossier de consultation du public soumis par la CNDP ;

Vu le projet de cahier d'acteurs ci-joint annexé ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur sa proposition,

**Le Conseil de Communauté délibère et,**

1. Approuve le cahier d'acteur de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre.
2. Demande à l'Etat de mettre en œuvre son engagement de financement en faveur du Plan de Mobilisation destiné à améliorer les services existants.
3. Affirme son attachement à un investissement public et à l'application d'une politique tarifaire qui ne soit pas dérogatoire.
4. Affirme son exigence de voir son territoire desservi, et non simplement traversé, pour améliorer les déplacements quotidiens de ses habitants et des actifs qui viennent y travailler, et pour cela propose la création de gares supplémentaires :
  - Une station à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement : connexion M7 et T3 permettant notamment la liaison avec les établissements scientifiques et d'enseignement du Quartier Latin avec lesquels les établissements de santé du Val de Bièvre travaillent étroitement ;
  - Une station au lieu dit des "Trois Communes" pour la desserte des grands ensembles en mutation de Villejuif, L'Haÿ-les-Roses et Chevilly-La Rue ;
  - Une station en connexion avec le RER C à Rungis (Pont de Rungis ou Rungis la Fraternelle).
5. Propose un nouveau positionnement de la station Kremlin-Bicêtre-Hôpital, le long de l'autoroute A6b à la croisée des communes d'Arcueil, Gentilly et Kremlin-Bicêtre afin d'assurer la desserte du pôle hospitalier, des cités de logement social et du secteur de développement économique Malleret-Joinville
6. Propose de conforter les gares proposées par le projet de tracé du réseau Grand Paris :

Gare d'Arcueil-Cachan (connexion avec le RER B et fort potentiel de développement dans le rayonnement de la nouvelle gare)

  - Gare de Villejuif-Institut Gustave Roussy (interconnexion rocade de métro et M14 prolongée et importante opération de développement Cancer Campus à rayonnement international)
  - Gare de Villejuif-Louis Aragon (connexion avec le M7 et le T7 liaison avec la grande couronne parisienne) qui ne doit pas rester optionnelle.
7. En raison de l'incertitude sur les financements, des amendements nécessaires à prendre en compte avec la création de nouvelles stations et de modification d'implantation, formule un avis réservé au projet de transport public du Grand Paris.
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 38 – Abstentions 8**

à Villejuif, le 20 décembre 2010

Le Président

Jean-Marc NICOLLE

